

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
<b>Herausgeber:</b>	Visarte Schweiz
<b>Band:</b>	- (1983)
<b>Heft:</b>	5-6
<b>Artikel:</b>	Kunst im öffentlichen Raum : eine Einführung = L'art dans l'espace public : une approche
<b>Autor:</b>	Stadelmann, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-626842">https://doi.org/10.5169/seals-626842</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Kunst im öffentlichen Raum: eine Einführung

## L'art dans l'espace public: une approche

Plusieurs institutions ou associations spécialisées en Suisse et ailleurs appréhendent le thème de l'art dans l'espace public. Les degrés de réflexion sont évidemment aussi multiples et variés que les types d'interventions artistiques. Citons quelques exemples:

- opportunité de la présence des arts plastiques dans l'environnement «public»;
- relation de l'art avec les lieux publics;
- rapports entre l'œuvre et le public dans ces lieux définis;
- la problématique du choix des lieux d'accueil;
- la notion de concours;
- relation urbanisme - architecture - beaux-arts;
- collaboration entre maîtres d'œuvre et artistes dans le temps, dans la durée et dans l'espace;
- etc.

Le débat s'articule souvent à partir de données théoriques qui, si elles sont indispensables, débouchent presque immuablement sur une littérature de spécialistes destinée à leurs confrères. Et faut-il l'ajouter, les artistes se retrouvent fréquemment à la périphérie de la discussion ou lorsqu'ils sont conviés à y entrer de plein-pied et au bon moment, ils trouvent les prétextes les plus acrobatiques pour décliner l'invitation.

C'est dire que le problème de l'art dans l'espace public suppose une approche délicate et que les angles d'investigation de la matière qu'il recèle exigent une définition précise. Par conséquent, d'une part la surface rédactionnelle de l'«Art suisse» n'y suffirait pas et, d'autre part, l'analyse complète du dossier imposerait un tel nombre de contributions que la revue n'a pas les moyens de maîtriser et encore moins d'assumer.

C'est pourquoi, plutôt que d'envisager l'ensemble du problème et d'inventorier les données qui le composent, nous avons choisi de le présenter sous la forme d'une introduction. Selon deux axes:

- 1° • Situer la part que représentent les dépenses pour l'art dans l'espace public dans l'enveloppe financière de la Confédération, des cantons et des communes en faveur de la culture. A cet effet, nous nous référerons à l'enquête conduite par l'Office de la statistique dont les résultats commentés font l'objet d'une brochure très intéressante.<sup>1</sup>
- 2° • Montrer – sans expliquer – une série de réalisations – documents photographiques – recueillies par les responsables de la Fondation de Boswil.
- Présenter succinctement le plan de travail de deux groupes d'étude en Suisse alémanique: Kiör de Zurich et les symposiums de la Fondation de Boswil.

Claude STADELMANN

### L'argent de la culture

Dans le contexte d'analyses relatives à l'initiative populaire en faveur de la culture, des informations sur les dépenses culturelles en 1981 ont été rassemblées au moyen d'une enquête auprès de la Confédération, des cantons et des communes. Le terme «culture» était employé dans un sens assez large, ce qui a donné lieu à des problèmes de délimitation. L'enquête renseigne sur le soutien accordé aux différents secteurs culturels, sur la part des dépenses culturelles aux dépenses totales et sur les dépenses culturelles par tête de la population résidente. En ce qui concerne la Confédération, l'enquête distinguait les dépenses financées par des moyens en provenance de recettes fiscales et celles des collectivités

ayant leurs propres ressources (les régies, CFF et PTT ainsi que la CNA et la banque nationale). En raison de son importance culturelle, la SSR est mentionnée expressément.

Pour des raisons méthodologiques, les informations relatives aux dépenses cultu-

relles de la Confédération ont été recueillies directement auprès des offices fédéraux. Les dépenses de la Confédération, 121 millions de francs pour la culture et 51 millions de francs pour les sports et les loisirs, se sont montrées plus élevées que l'on ne pensait en certains endroits. En comparaison avec les cantons (32 % pour la culture, 10 % pour les sports et les loisirs) et les communes (48 % et 78 %), la part de la Confédération (12 % et 12 %) au total des dépenses publiques en faveur de la culture est plutôt modeste.

### Eingesetztes Kulturgeld

Im Rahmen von Abklärungen zur Kulturinitiative wurde beim Bund, den Kantonen sowie bei Gemeinden eine Erhebung über öffentliche Kulturausgaben im Jahr 1981 durchgeführt. Der Kulturbegriff wurde dabei eher weit gefasst, was verschiedene Abgrenzungsprobleme mit sich brachte. Die Erhebung gibt Auskunft über die Förderung der verschiedenen Kultursparten, über den Anteil der Kulturausgaben an den Gesamtausgaben sowie über Kulturausgaben pro Kopf der Bevölkerung.

Beim Bund wurde unterschieden zwischen Ausgaben, die aus Steuergeldern finanziert werden und solchen mit eigener Finanzierung (Regiebetriebe SBB und PTT, sowie SUVA und Nationalbank). Die SRG wurde ihrer kulturellen Bedeutung wegen separat aufgeführt.

Aus methodischen Gründen wurden die Bundesdaten bei den einzelnen Bundesämtern erhoben. Mit 121 Mio. Franken für Kultur und 51 Mio. Franken für Sport und Erholung sind die Bundesausgaben höher ausgefallen als mancherorts erwartet.

Betrachtet man die gesamten öffentlichen Kulturaufwendungen so ist der Bundesanteil von 12 % bei der Kultur (12 % bei Sport und Erholung) im Vergleich zu den Kantonen (32 % resp. 10 %) und Gemeinden (48 % resp. 78 %) nicht sehr bedeutend.

